

CONDITIONS FINANCIERES 2024/2025

INFORMATIONS A CONSERVER

SCOLARITE

Contribution des familles : 561€ / an, soit 187 € / trimestre

DEMI-PENSION : inscription à l'année

L'établissement propose aux familles un service de restauration. Le repas est facturé 6,95€. Dans un souci d'équilibre des budgets des familles, la demi-pension est annualisée. Ainsi, en s'engageant pour l'année, la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 6,70 €.

Le coût de la demi-pension est calculé, par niveau, en tenant compte des absences pour périodes de formation en milieu professionnel. En cas d'absence JUSTIFIEE supérieure à 2 jours consécutifs, un avoir sera émis.

Tarif annuel de la demi-pension sur la base de 4 repas par semaine du 01/09 au 06/06 :

Classe	Coût annuel	Coût /mois (9 versements)
3 ^{ème} prépa-métiers	810,70 €	90,08 €
CAP 1 ^{ère} année	730,30 €	81,14 €
CAP 2 ^{ème} année	636,50 €	70,72 €
2 ^{nde} professionnelle	757,10 €	84,12 €
1 ^{ère} professionnelle	683,40 €	75,93 €
Terminale professionnelle	649,90 €	72,21 €

- ⇒ Pour toutes les classes, exceptés les 3ème prépa-métiers, les éventuels repas pris après le 6 juin seront ajoutés au dernier paiement.
- ⇒ En fonction de l'emploi du temps de votre enfant, vous pourrez indiquer avant le 6 septembre les jours d'inscription à la cantine.

Il est possible de prendre un **repas occasionnellement au tarif de 6,95 €**. Une facture sera émise en fin de mois, je m'engage à la régler dès réception. Si j'ai opté pour le prélèvement automatique, cette facture sera imputée sur mon compte et prélevée le mois suivant.

INTERNAT

Le coût de l'internat comprend l'ensemble des repas du lundi midi au vendredi midi et tient compte des absences prévisibles pour PFMP. L'estimation du coût annuel est basée sur les tarifs 2023/2024 des internats publics, susceptibles d'être modifiés. A titre d'exemple :

<input type="checkbox"/> 3PM	2 059,90 € / an	soit 228,88 € / mois sur 9 mois
<input type="checkbox"/> CAP 1 ^{ère} année	1 852,20 € / an	soit 222,33 € / mois sur 9 mois
<input type="checkbox"/> CAP 2 ^{ème} année	1 609,30 € / an	soit 178,81 € / mois sur 9 mois
<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} professionnelle	1 919,40 € / an	soit 213,27 € / mois sur 9 mois
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle	1 727,70 € / an	soit 191,97 € / mois sur 9 mois.
<input type="checkbox"/> Terminale professionnelle	1 650,60 € / an	soit 183,40 € / mois sur 9 mois.

EPI

Les équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et tenue de travail) sont fournis par l'établissement à tous les élèves en 1^{ère} année de formation. Le règlement sera imputé sur le dispositif Atouts Normandie. La famille s'engage à faire les démarches sur le site et à transmettre au lycée les informations ATOUTS avant le 30 septembre. Dans le cas contraire, le coût des EPI sera facturé en octobre.

DIVERS

Des appels financiers pourront être faits en cours d'année pour des sorties pédagogiques, des activités culturelles ou de découverte professionnelle...

FACTURATION

Une seule facture annuelle sera adressée aux familles début octobre. Celle-ci comprend l'ensemble des frais (contribution des familles à la scolarité, frais fixes et selon les cas : demi-pension / internat) et est accompagnée d'un échéancier.

Si vous souhaitez demander un changement de statut et passer de demi-pensionnaire à externe ou inversement, il conviendra d'avertir la comptabilité par mail à comptabilite@lyceecachin.fr. Ce changement ne sera effectif qu'à partir du mois suivant.

REGLEMENT

Il est possible de régler soit par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin, le 10 de chaque mois ; soit par chèque (en 1 fois ou 3 fois).

Si la famille opte pour le règlement par chèque(s), il conviendra de joindre **TOUS les chèques**. Ils seront encaissés en septembre (1 fois) ou au début de chaque trimestre (3 fois).

En fonction de votre situation familiale, le règlement peut se faire séparément par les différents responsables légaux.

DOCUMENT A RETOURNER AU LYCEE

Je soussigné(e)

Parent / représentant légal de Elève en classe de

déclare avoir lu le document nommé « Conditions financières 2024/2025 » et déclare accepter les conditions financières.

Coordonnées de la famille :

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse (si différente) :
.....
.....
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :

SCOLARITE

Contribution des familles : 561€ / an

Situation de l'élève : BOURSIER

OUI NON

EPI

Je m'engage à faire les démarches sur le site ATOUTS NORMANDIE. J'ai bien noté que je dois transmettre au lycée les informations ATOUTS avant le 30 septembre. Dans le cas contraire, le coût des EPI me sera facturé en octobre.

INTERNAT

Si mon enfant est inscrit en internat, je m'engage à payer les dépenses correspondantes.

DEMI-PENSION : inscription à l'année

Je souhaite que mon enfant soit :

- Demi-pensionnaire Externe

Je m'engage sur le long terme et peux ainsi bénéficier du tarif préférentiel de 6,70 €

- Pour toutes les classes, exceptés les 3ème prépa-métiers, les éventuels repas pris après le 6 juin seront ajoutés au dernier paiement.
- En fonction de l'emploi du temps de mon enfant, j'indiquerai avant le 6 septembre les jours d'inscription à la cantine.
- Il est possible de prendre un **repas occasionnellement au tarif de 6,95 €**. Une facture sera émise en fin de mois, je m'engage à la régler dès réception. Si j'ai opté pour le prélèvement automatique, cette facture sera imputée sur mon compte et prélevée le mois suivant.

FACTURATION

Je recevrai une seule facture annuelle début octobre, comprenant l'ensemble des frais (scolarité, frais fixes et selon les cas : demi-pension / internat) et accompagnée d'un échéancier.

Si je souhaite demander un changement de statut et passer de demi-pensionnaire à externe ou inversement, j'ai bien noté que je devrais avertir la comptabilité par écrit comptabilite@lyceecachin.fr. Ce changement ne sera effectif qu'à partir du mois suivant.

Je note que des appels financiers pourront être faits en cours d'année pour des sorties pédagogiques, des activités culturelles ou de découverte professionnelle...

REGLEMENT

Je choisis le mode de règlement suivant :

- Par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin, le 10 de chaque mois.
- Par chèque en 1 fois
- Par chèque en 3 fois

SI BESOIN : au vu de notre situation familiale, nous souhaitons régler séparément :

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Règlera : <input type="checkbox"/> La totalité de la facture <input type="checkbox"/> Uniquement les frais de scolarité <input type="checkbox"/> Uniquement les frais de restauration <input type="checkbox"/> La moitié de la facture annuelle	Règlera : <input type="checkbox"/> La totalité de la facture <input type="checkbox"/> Uniquement les frais de scolarité <input type="checkbox"/> Uniquement les frais de restauration <input type="checkbox"/> La moitié de la facture annuelle
Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin, le 10 de chaque mois. <input type="checkbox"/> Par chèque en 1 fois <input type="checkbox"/> Par chèque en 3 fois	Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin, le 10 de chaque mois. <input type="checkbox"/> Par chèque en 1 fois <input type="checkbox"/> Par chèque en 3 fois

Si j'opte pour le règlement par prélèvement automatique, je remplis le mandat SEPA ci-joint et j'ajoute un **RIB**.
Si j'opte pour le règlement par chèque(s), je joins à ce document **TOUS les chèques**. Ils seront encaissés en septembre (1 fois) ou au début de chaque trimestre (3 fois).

A, le/...../ 202.....

Signature du représentant légal 1	Signature du représentant légal 2
-----------------------------------	-----------------------------------